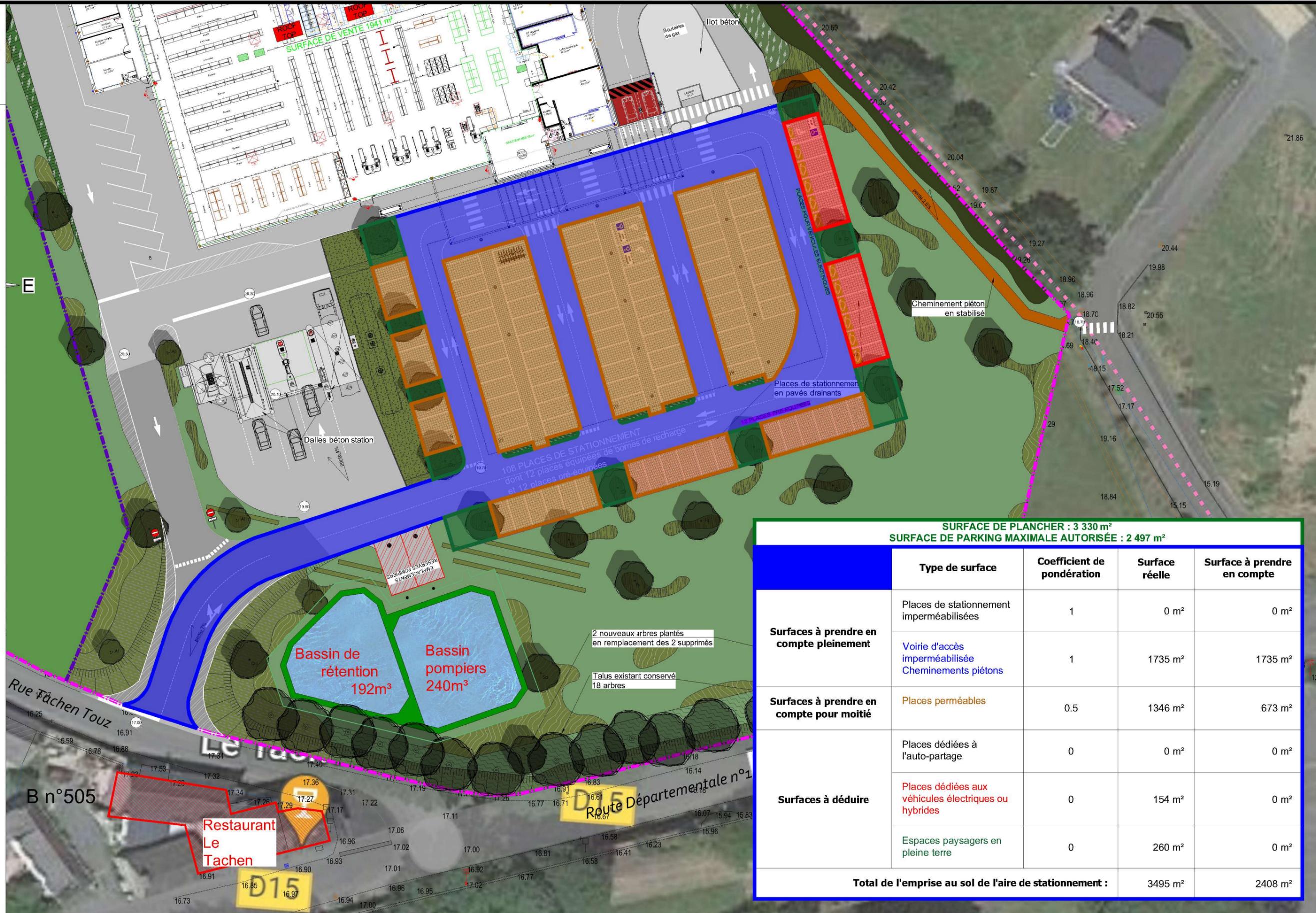


PLOEZAL

Transfert et agrandissement d'un magasin de denrées alimentaires



SURFACE DE PLANCHER : 3 330 m ² SURFACE DE PARKING MAXIMALE AUTORISÉE : 2 497 m ²				
	Type de surface	Coefficient de pondération	Surface réelle	Surface à prendre en compte
Surfaces à prendre en compte pleinement	Places de stationnement imperméabilisées	1	0 m ²	0 m ²
	Voirie d'accès imperméabilisée Chemins piétons	1	1735 m ²	1735 m ²
Surfaces à prendre en compte pour moitié	Places perméables	0.5	1346 m ²	673 m ²
Surfaces à déduire	Places dédiées à l'auto-partage	0	0 m ²	0 m ²
	Places dédiées aux véhicules électriques ou hybrides	0	154 m ²	0 m ²
	Espaces paysagers en pleine terre	0	260 m ²	0 m ²
Total de l'emprise au sol de l'aire de stationnement :			3495 m ²	2408 m ²

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
SC TOMAX
M. RAOUL

SURFACE DE PARKING
Calcul défini par l'article L.111-19 du code de l'urbanisme

Ech. : 1/700

Dossier suivi par
D. OLERON

